

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **VENDREDI 22 MARS 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 22 mars 2024, à 17 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Frédéric BATAILLE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Patrick MARTIN

Gérard MATTIS donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER est désigné secrétaire de séance

2024-43

**CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE ET LA
MISSION LOCALE JEUNES TARENTEISE**

En date du 26 septembre 2016, le conseil communautaire a souligné dans ses statuts que la Communauté de communes de Haute Tarentaise était compétente pour la mise en œuvre d'actions sociales d'intérêt communautaire. A ce titre, la communauté de communes pilote une politique jeunesse sur son territoire. Elle a créé depuis plusieurs années un service dédié aux 11/25 ans ; elle soutient également toute association qui répond aux objectifs de son projet éducatif, ce qui est le cas de la Mission Locale Jeunes sur le volet de l'insertion des jeunes.

En effet, la Mission Locale Jeunes, association 1901, a pour objet de :

- Accueillir, informer et conseiller les jeunes de 16 à 26 ans pour les aider à bâtir un projet d'insertion sociale et professionnelle et de les suivre dans la mise en œuvre de ce projet ;
- Connaître, analyser, animer et coordonner les demandes des jeunes dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle ;
- Susciter, en liaison avec tous les partenaires, les actions menées en faveur des jeunes, en favorisant une adéquation entre les besoins recensés, les possibilités du marché de l'emploi et les perspectives socio-économiques et en assurant la liaison entre les administrations et les organismes concernés ;
- Rechercher auprès des entreprises les possibilités d'accueil des jeunes.

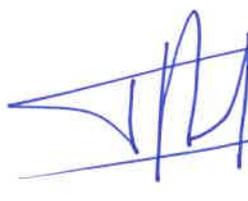
Dans ce contexte, la commission enfance-jeunesse-sports, en date du 14 décembre 2023, a validé la mise en délibération au conseil communautaire d'une convention d'objectif et de partenariat définissant le calcul du montant du soutien financier à la Mission Locale Jeunes pour son encadrement des jeunes en situation de recherche d'emploi.

Le conseil communautaire, avec 22 voix pour et une abstention (Paul PELLECUER) :

- **APPROUVE** la convention d'objectif et de partenariat, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention d'objectif et de partenariat avec la Mission Locale Jeunes Tarentaise ainsi que tout document s'y rapportant.

Yannick AMET

Président





Mission Locale Jeunes

Albertville – Tarentaise – Beaufortain –
Val d’Arly - Haute Combe de Savoie

Projet Annuel 2024
Communauté de Communes
de Haute-Tarentaise

En 2024, La Mission locale jeunes souhaite poursuivre son travail d'accueil et d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans par :

- **La poursuite de l'accueil des jeunes sur l'ensemble de son territoire.**

Pour le secteur de la Tarentaise, la Mission Locale Jeunes réalisera l'accueil des jeunes dans les nouveaux locaux de l'antenne de Moûtiers, 53 place de l'hôtel de ville.

Elle assurera également une permanence hebdomadaire dans les locaux du service jeunesse /PIJ de Bourg-Saint-Maurice.

Une attention particulière sera portée pour favoriser le repérage et l'accueil des jeunes les plus en difficulté, notamment ceux sans diplôme pour leur permettre d'entamer un parcours d'insertion, mais aussi les jeunes en demande de formation professionnelle.

- **La mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé des jeunes,** confiés à la mission locale par les pouvoirs publics par :

1. La mise en œuvre au niveau local de l'accord de partenariat renforcé entre la mission locale et le Pôle Emploi.
2. La gestion sur le bassin d'emploi des modalités d'accompagnement renforcé mise en place par l'Etat pour permettre aux jeunes les plus en difficulté d'accéder à un emploi durable.
3. La gestion pour le Conseil Départemental de la Savoie du Fonds d'Aide aux jeunes.
4. La gestion sur le territoire des contrats aidés de l'Etat et la prescription des formations et dispositifs organisés par la Région.
5. Le repérage et la mobilisation des publics avec la mise en place d'actions partenariales
6. La mise en œuvre de l'obligation de formation auprès de jeunes de 16 et 17 ans sans situation à leur sortie de scolarité, dans le cadre de la loi « pour une école de la confiance », en partenariat avec les établissements scolaires du bassin.

- **La poursuite des actions à destination des entreprises locales et des liens avec les employeurs** pour renforcer l'accès à l'emploi des jeunes.

Ce travail se réalisera par :

1. La collecte d'offres d'emploi et le positionnement de jeunes sur ces postes,
2. La réalisation de visites d'entreprises locales en amont de recrutements,
3. La co-organisation avec le Pole emploi de recrutement en nombre pour les entreprises locales
4. Le Partenariat renforcé avec les agences d'intérim
5. La co-animation du job dating sur Bourg-St-Maurice en lien avec le PIJ

- **La poursuite des actions pour favoriser l'accès à l'emploi saisonnier** par :

1. La co-organisation avec le Pôle Emploi du e.forum de la saisonnalité, notamment par la mobilisation du réseau des missions locales au niveau national pour permettre à des jeunes de toute la France de satisfaire les nombreuses offres d'emploi saisonnières du bassin, ainsi que des actions de préparation des demandeurs d'emploi
2. L'accompagnement des jeunes du territoire auprès des employeurs en stations
3. L'accompagnement des jeunes en amont de la saison pour sécuriser la prise de poste : travail sur la mobilité, le logement, la santé
4. Le partenariat avec les espaces saisonniers
5. Le suivi des jeunes pour agir sur les 2 saisons d'hiver et celle d'été, et travailler sur la pluriactivité, la qualification et la mobilité

- **Le développement de l'intégration territoriale de la mission locale et la mobilisation des réseaux de partenaires** par la participation active de la mission locale aux initiatives partenariales existant sur le territoire :

1. Les services jeunesse
2. Le PIJ et la cité scolaire
3. Le Service public de l'emploi de proximité
4. Le développement des outils d'insertion (TVI...)

- **La construction de parcours personnalisés pour chaque jeune et l'aide à la définition de projet des jeunes les plus en difficultés par :**
 1. La poursuite des actions prévention santé
 2. L'accès au logement autonome et à la mobilité des jeunes
 3. Le développement de l'accès à la culture, au sport et aux actions citoyennes.